



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteure : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,  
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M.  
Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme  
Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M.  
Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean Paul PORTESSSENY

### **Etaient absentes :**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

## **6 - RÉTROCESSION D'UNE CAVURNE SITUÉE AU CIMETIÈRE SAINTE-MARIE 4**

Par acte en date du 22 juin 2023, Monsieur Victor MONTHEIL a acquis dans le cimetière d'Oloron Sainte-Marie (Sainte-Marie 4), une concession (série CV1 n°03) moyennant le prix total de 109 €, laquelle concession se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

En conséquence, Monsieur MONTHEIL propose de rétrocéder sa concession à la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

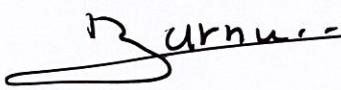
- **ACCEPTE** la rétrocession à la Commune de la concession perpétuelle achetée par Monsieur MONTHEIL,

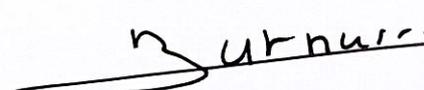
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme de 109 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 08/10/2023


  
**Bernard UTHURRY**  
